

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 12-2017/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Intéressés	2

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 448 du 30 décembre 2008 portant création du syndicat mixte institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 6477-2017/1-ACTS/DJA du 17 février 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 17 FEVRIER 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 127 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP), les mots : « *M. Roch Wamytan, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Sylvain Pabouty, titulaire* » et les mots : « *M. Sylvain Pabouty, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Roch Wamytan, suppléant* ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.